



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport Jomini sur les infiltrations de Securitas: la Police cantonale a respecté les règles

La police cantonale n'a pas donné de mandat de recherche de renseignement à une entreprise de sécurité privée et n'était pas au courant de l'identité des groupes ou mouvements infiltrés par Securitas : telle est la principale conclusion du rapport établi par l'ancien Juge cantonal François Jomini sur mandat la cheffe du DSE. Ce mandat avait été décidé suite à des révélations médiatiques sur des infiltrations menées par Securitas pour le compte de Nestlé pendant le G8.

A la suite de l'émission "Temps Présent" de la TSR du 12 juin 2008 révélant l'infiltration du groupe Attac par une collaboratrice de Securitas, la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, Jacqueline de Quattro, a mandaté François Jomini, ancien juge cantonal, afin d'établir le rôle de la Police cantonale vaudoise dans cette affaire. Son mandat a été étendu à l'infiltration du groupe « Anti-rep » révélée par l'émission "Mise au point" du 7 septembre dernier.

M. Jomini a établi que la Police cantonale vaudoise n'a jamais donné de mandat de recherche de renseignements à Securitas ou à toute autre entreprise privée de surveillance. Pendant la période du G8, la police a su que Securitas avait infiltré, sur mandat de Nestlé, un ou des groupes altermondialistes mais sans connaître les noms des groupes infiltrés, des taupes et les conditions de l'infiltration. Après le G8, la Police cantonale a cessé de recevoir ce genre d'informations.

Dans le cadre de son enquête, M. Jomini a entendu les responsables de la Police cantonale et plusieurs cadres concernés par la recherche du renseignement durant la période du G8. Les renseignements provenaient alors d'une part des différentes organisations étatiques et d'autre part de grandes entreprises ayant leur siège dans le canton et fournissant, de manière spontanée, des informations concernant les risques de commissions d'infractions, d'émeutes, de troubles à l'ordre public et autres actes de violence. C'est dans ce contexte que la Police cantonale a reçu des informations de la part de Securitas, qui les lui transmettait avec l'accord de Nestlé, sans communiquer ni

le nom de "la taupe" ni celui des groupes infiltrés.

Après le G8, la Police cantonale a cessé de recevoir des renseignements provenant d'une infiltration, refusant également l'offre « d'achat d'informations » de la part du responsable d'Investigation Services. Le rapport conclut ainsi que la police a tout ignoré d'une éventuelle infiltration d'Attac pour la rédaction d'un livre sur « l'empire Nestlé » et du GAR ou Anti-rep. Elle n'a connu ces infiltrations et les noms de Sara Meylan et de Shanti Muller qu'au moment de la diffusion des émissions « Temps présent » et « Mise au point » de juin et septembre 2008.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 octobre 2008

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 00

[Rapport-Jomini_police_cantonale](#)